

LE DOSSIER

Budget 2025 : agir aujourd'hui, penser demain, avec et pour vous

Chaque année revient l'exercice, loin d'être simple, d'élaboration du budget. Fait de choix et de priorisations, le budget communal est un juste équilibre entre dépenses et recettes car, contrairement au budget de l'État, le budget des collectivités territoriales est équilibré, les recettes sont égales aux dépenses. Cette année a été encore plus complexe car il a fallu avancer à vue, en attendant les derniers rebondissements de la loi de finances qui a plus que tardé à être adoptée. Le budget 2025 chevillais se veut être un budget à l'image de notre commune : solidaire, à l'écoute, bienveillant, ambitieux.

Magali Teixeira

Un contexte particulier

Pour établir son budget, la commune a besoin de connaître le cadre dans lequel il s'inscrit et plus particulièrement les contraintes qui s'imposent à elle pour en tenir compte et établir les actions, priorités et moyens nécessaires. Ces contraintes sont notamment les prélèvements qu'elle va subir et qui sont inscrits dans la loi de finances votée par le Parlement. Mais celle de 2025 est particulière car elle s'est faite attendre. Suite à la succession des gouvernements fin 2024, la loi de finances 2025 n'a pu être votée qu'en février alors qu'elle est censée l'être au plus tard le 31 décembre de l'année qui précède son exercice.

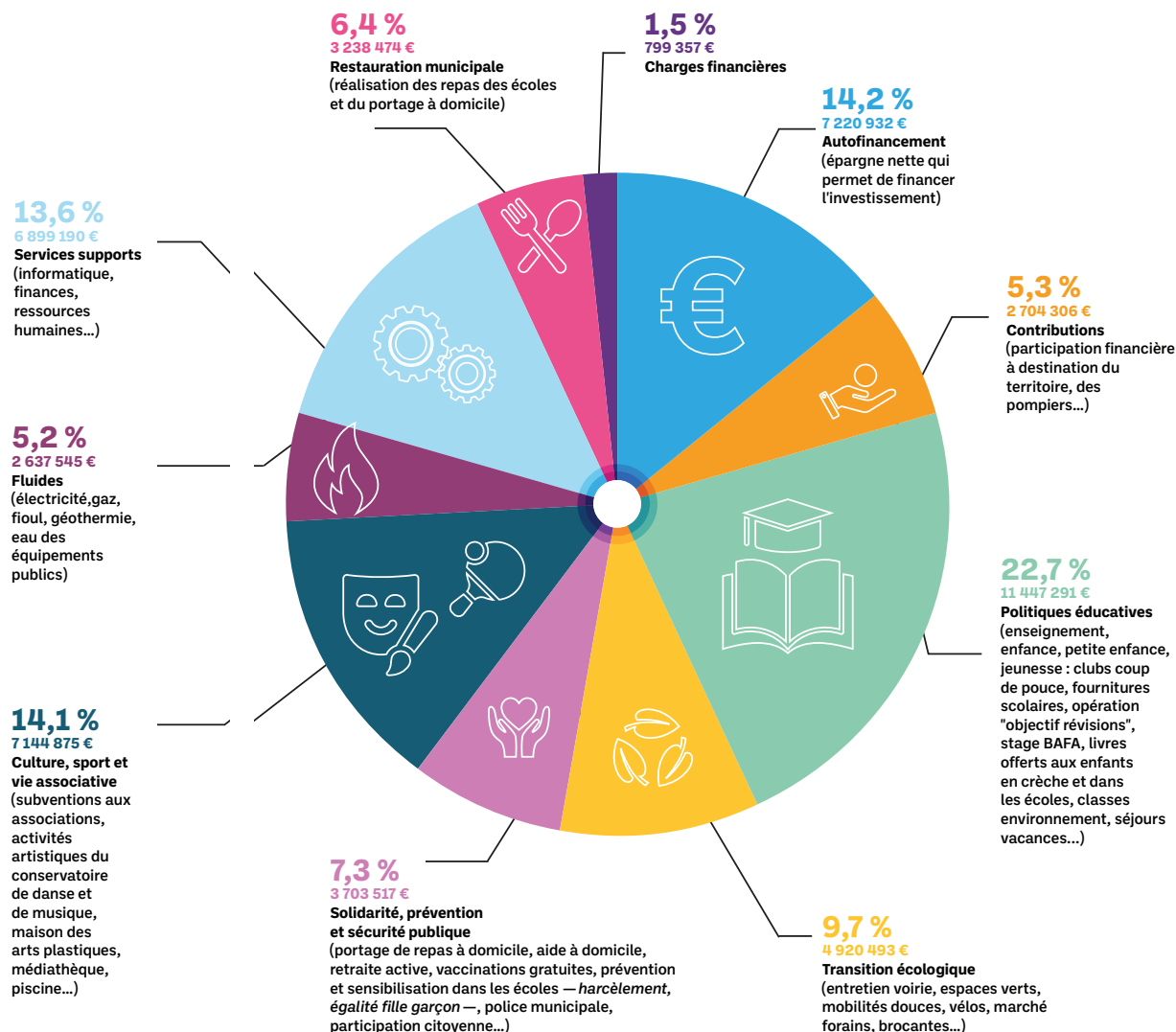
Si le vote a été retardé, une chose était certaine : les collectivités allaient être mises à contribution pour absorber le déficit budgétaire de l'État, qui contrairement aux collectivités est en mesure de voter un budget en déséquilibre. Restait à savoir à quelle hauteur. Le 14 février, date de promulgation de la loi de finances, les collectivités ont su qu'elles devraient contribuer à hauteur de 2,2Mds€ (au lieu des 5Mds prévus à l'automne par le gouvernement précédent). Les collectivités, y compris notre commune, ont dû composer avec cette inconnue pour tout de même avancer le travail d'élaboration

budgétaire. Car on ne peut tout mettre en pause. Les habitants ont des besoins, les écoles doivent fonctionner, les seniors disposent d'un certain nombre de services nécessaires à leur quotidien et à leur bien-être, etc.

Au final, notre commune va contribuer à hauteur de 400 000€ qui seront directement prélevés sur nos recettes via le dispositif dit « de lissage conjoncturel des recettes fiscales » (DILICO) que l'État met en place. « Par rapport à d'autres communes, notre sort n'est pas le pire. Mais notre commune n'a pas été épargnée ces dernières années. Depuis 2015, nos dotations n'ont eu de cesse que de décroître pour arriver à zéro pour certaines, comme la dotation globale de fonctionnement (DGF) que nous ne percevons plus depuis 2017. » explique Régine Boivin, Maire-adjointe en charge des finances. « Le Conseil constitutionnel a reconnu le 24 avril 2024, l'injustice faite à plusieurs communes, dont la nôtre, qui ont été trop mises à contribution pour la péréquation (solidarité envers les autres collectivités) pour le seul motif de ne pas être en intercommunalité. Mais cela nous a coûté beaucoup, plus de 20M€ en 10 ans, autant de ressources qui auraient permis de déployer des services et des investissements pour les Chevillais, et que nous ne récupérerons pas. » poursuit-elle.

Dépenses de fonctionnement 2025

Le budget des dépenses de fonctionnement s'élève à 50 716 160 €. Elles correspondent aux services et dispositifs qui accompagnent les Chevillais au quotidien.



→ Ceci peut expliquer le niveau moins important de notre contribution pour cette année tout du moins. « Mais cela montre aussi la philosophie induite de l'État qui, en réduisant les moyens des services publics, donne plus de place à la sphère privée. La rentabilité se substituant à l'égalité et à la justice sociale garanties par les services publics » explique Stéphanie Daumin, Maire de Chevilly-Larue.

2025 : une grande année pour l'avenir des Chevillais

Une des caractéristiques de cette année est le montant des dépenses d'équipement qui s'élève à 11,9M€. À Chevilly-Larue, nous avons des voiries et un patrimoine bâti d'équipements municipaux (écoles, gymnases, piscine, théâtre, etc.) qui sont entretenus régulièrement pour apporter un service de qualité et éviter la vétusté de nos structures. Des grands projets pour notre commune et les habitants ont déjà vu le jour et sont désormais quotidiennement fréquentés par les Chevillais. L'école Frida Kahlo, le gymnase Clarisse Agbegenou, le réaménagement de la rue Petit-le-Roy ou encore l'extension de la cuisine centrale en sont des exemples.

En 2025, quatre grands projets vont connaître des avancées importantes. Soit ils entreront en phase travaux, soit ils seront achevés d'ici la fin de l'année : la finalisation du jardin du Cœur de ville Rosa Parks, la rénovation du gymnase Marcel Paul, la création d'un second terrain de football synthétique au parc des sports et la réalisation d'une salle de boxe. Car il existe plusieurs types d'investissements. Il y a ceux pour des projets pouvant être rapidement mis

en œuvre car la technicité est simple. Il y en a d'autres qui sont plus complexes et nécessitent d'importantes études préalables. Sans oublier qu'un projet demande des moyens financiers que la commune seule ne peut pas toujours assumer. La recherche de subventions demande elle aussi du temps, la commune devant parfois batailler pour montrer la valeur de ses projets. Tout cela explique qu'un projet d'investissement demande du temps, parfois plusieurs années.

Grâce à nos ressources venant en grande partie des acteurs économiques et à notre bonne gestion, notre niveau d'épargne est bon. La part de l'autofinancement s'élève à 7M€ avec une épargne nette positive à 4,4M€. Nous n'avons pas d'emprunts toxiques et notre ratio de désendettement est de 3,1 ans, loin des 12 ans considérés comme le seuil critique par la Cour des comptes*.

Aux côtés des Chevillais

Avec un budget de fonctionnement de 50,7M€, la commune est présente chaque jour aux côtés de tous les Chevillais, depuis la petite enfance jusqu'aux seniors. Ses engagements ? Apporter un service de qualité à tous pour une meilleure justice sociale et préserver le pouvoir d'achats des Chevillais.

Plusieurs leviers sont mis en action pour y répondre :

- 0 % d'augmentation de part communale de la taxe foncière pour la 8^e année consécutive. (voir encart p.15)

- Aucun Chevillais ne paie le coût réel d'un service : même les plus hauts quotients, aux revenus plus élevés, voient la commune assumer plus de la moitié du prix de

revient (cantine, colonies de vacances...)

- Gratuité d'un grand nombre de services municipaux (médiathèque, ludothèque, transport à la demande pour personnes âgées, séances de vaccination, espace d'accueil petite enfance les Petits pas de Jules Verne...)

- Aides aux Chevillais pour soulager leur pouvoir d'achat (allocation différentielle pour les familles employant une assistante maternelle, aide à la cotisation sportive, chèques énergie, mutuelle communale...)
- Aides à l'achat de certains équipements (vélo, récupérateur d'eau).

Parmi les actions 2025, le contrat local de santé a été signé en mars dernier lançant un certain nombre de mesures en faveur de la santé. 2025 verra également l'installation de 6 stations Vélib'. Ce nouveau service facilitera la mobilité des habitants dans la ville et vers les stations de métro notamment.

La commune accompagne au quotidien également les associations de solidarité, culturelles, sportives, écologiques, etc. au quotidien (subventions, mise à disposition gracieuse de locaux et de personnel). En 2025, le montant global des subventions aux associations augmente de 7,5 %. Le service de la vie associative accompagne également toutes les associations dans leurs démarches et dans leurs projets. Elles y trouvent écoute et professionnalisme. Des groupes de travail sont mis en place avec le service et les associations pour questionner et optimiser les pratiques (soutien aux bénévoles, appel à projets, etc.).

Le budget communal est l'outil qui permet de concrétiser l'essence même de notre commune : le partage, l'épanouissement et la responsabilité à vos côtés.

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES VALIDE LA GESTION CHEVILLAISE

Dans le cadre de son activité classique de vérification des comptes des collectivités, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a examiné la gestion de Chevilly-Larue depuis 2019. Dans son rapport d'octobre dernier, la Chambre indique que notre situation financière « a été modérément dégradée par la crise sanitaire et fortement impactée par la hausse de l'inflation et le renchérissement des coûts de l'énergie ». Pour autant, dans ses conclusions, elle indique que notre situation financière est « satisfaisante ».

La CRC souligne une « volonté de maîtrise des coûts », une « politique d'investissement appuyée sur une capacité d'autofinancement brute rehaussée » et souligne que les « excédents sont de plus en plus affectés en ressources de la section d'investissement, ce qui est de bonne gestion ». Elle indique que « le ratio de désendettement [est] d'un niveau satisfaisant » et que l'encours de dette est décroissant. Notre somme totale de la dette est en baisse. Elle conclut sur ce sujet de la dette en précisant que 84 % de notre dette « ne présente pas de risque », les 16 % restant étant des taux variables capés.

Consultez l'ensemble des conclusions du rapport en scannant le QR code ci-contre



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les recettes proviennent aux 2/3 des entreprises.

Seuls 16,2 % des recettes sont issues des ménages. La commune renouvelle son engagement à soutenir le pouvoir d'achat des ménages et maintient 0 % d'augmentation de la part communale de la taxe foncière.

Recettes venant des entreprises : 66 %

Attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris, droit de voirie, taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes publicitaires), taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises

Recettes venant des ménages : 16,2 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, droits de mutation

Recettes venant des dotations et participations : 8,2 %

Dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine...

Recettes venant des produits des services : 6,2 %

Participation des Chevillais aux services (périscolaire, activités artistiques, entrées piscine...)

Recettes venant d'autres : 3,4 %
Taxe de séjour, taxe sur les pylônes, autres produits de gestion...



À NOTER

Le budget 2025 comporte une recette exceptionnelle issue de l'indemnisation de l'assurance suite à l'incendie de la crèche Gaston Variot (3,75M€). Elle a été retirée des calculs afin de les rendre transparents, cette recette n'étant pas reconduite l'an prochain.

* Une fois la recette exceptionnelle de l'assurance (crèche G. Variot) : autofinancement 3,3M(e) ; épargne nette 0,7M(e) ; ratio de désendettement 7,5M(e).

LA COMMUNE, À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

Qu'ils soient gratuits ou à des tarifs bien en dessous du prix réel, les services proposés par la commune vous accompagnent au quotidien parce que le service public c'est assurer une justice sociale pour tous !

LA MÉDIATHÈQUE C'EST :

- Gratuit pour les Chevillais
- 1 069 422€ pour la commune par an



LES COLIS DE NOËL AUX SENIORS C'EST :

- Gratuit pour les Chevillais
- 23 635€ pour la commune par an



UN REPAS À LA CANTINE C'EST :

- De 0,51 à 3,53€ par repas pour les Chevillais (en fonction du quotient familial)
- 12,05€ par repas par jour pour la commune
- 3 133€ par enfant par an assuré par la cantine



UNE ENTRÉE À LA PISCINE C'EST :

- De 2,60€ à 3,60€ pour les Chevillais
- 748 050€ pour la commune
- (frais de fonctionnement de la piscine à l'année)
- Les entrées à la piscine sur une année représentent en moyenne 100 000€ perçus par la commune





Régine Boivin

Maire-adjointe en charge des finances

Dans quel contexte s'inscrit le budget 2025 ?

Notre budget s'inscrit dans une série de crises. Dès le début du mandat la crise du Covid-19 s'abat de façon violente. À la crise sanitaire s'ajoute une crise sociale qui fait basculer tout un pan de la société dans la précarité. Nous avons répondu présents pour gérer cette crise et mettre en place des dispositifs d'accompagnement envers les plus fragiles. Nos premiers projets d'investissements ont été remis à plus tard pour gérer l'urgence. À peine cette crise passée que celle de l'énergie est arrivée. Là encore nous avons dû nous adapter et trouver des solutions pour absorber les augmentations records du prix des énergies et des denrées alimentaires, répondre malgré tout aux besoins des Chevillais et commencer à mettre en œuvre notre plan d'investissement. Enfin, s'en est suivie la crise politique de 2024 et l'injonction faite aux collectivités locales de contribuer au redressement des finances publiques. C'est donc dans ce contexte que nous avons depuis plusieurs années élaboré nos budgets. Nous avons toujours su faire preuve d'adaptabilité et gardé comme cap la garantie de services publics de qualité à des prix accessibles allié à la préparation d'un avenir solidaire et durable, tout en maîtrisant nos dépenses.

Une recette exceptionnelle est à noter dans le budget 2025. Quelle est-elle ?

En effet, nous allons percevoir une recette exceptionnelle de 3,7M€ : l'indemnité des assurances suite à l'incendie de la crèche Gaston Variot. Initialement, l'assurance nous annonçait un montant de 2M€, qui n'était pas à la hauteur du besoin pour reconstruire la crèche. Car maintenir ce service dans le quartier Larue est essentiel. Nous avons donc contesté. Des experts missionnés de part et d'autre ont pendant de longs mois étudié le sujet. L'assurance a reconnu que l'indemnité devait être plus importante. Notre ténacité a eu gain de cause, et ce pour le bien des Chevillais. C'est aussi ça être en responsabilité et défendre le service public !

- Plan pluriannuel de mise en accessibilité des équipements : 140 000€
- Participation au projet de la résidence autonomie : 615 500€

9,6 %
1 134 000€

Seniors, handicap, santé
(résidence autonomie, étude aménagement pôle santé cimetière intercommunal...)

3 %
351 000 €

Sécurité et prévention
(poursuite du déploiement de la vidéoprotection, informatique...)

- **Rénovation thermique du gymnase Marcel Paul 1 600 000€**



32 %
3 822 300€

Sport (rénovation thermique du gymnase Marcel Paul, réalisation du terrain synthétique, travaux de la salle de boxe...)

0,7 %
80 000€

Restauration (achat de matériel)

3,3 %
396 100€

Culture (programme du conservatoire, théâtre, signalétique de la médiathèque...)

13,7 %
1 632 466€

Patrimoine
(entretien du patrimoine bâti, programmiste future mairie...)

9,7 %
1 159 494€

Petite enfance, enfance, jeunesse (étude de reconstruction de la crèche Gaston Variot...)

- **Étude pour la reconstruction de la crèche Gaston Variot 180 000€**



- **Création du jardin Rosa Parks 1 350 000€**
- **Entretien des voiries : 450 000€**
- **Espaces verts : 149 660€**

28 %
3 330 960€

Transition écologique
(jardin public en Cœur de ville, mobilités douces, entretien des voiries et des espaces verts, étude d'aménagement de la rue Dericbourg...)



Budget d'investissement 2025

La commune poursuit son plan pluriannuel d'investissement avec l'objectif de garantir aux Chevillais un haut niveau de service. Les dépenses d'investissements 2025 représentent 11 906 320€.

0 %

Taxe foncière : 0 % d'augmentation depuis 8 ans, et pourtant ça augmente, pourquoi ?

Pour la 8^e année consécutive, la Municipalité a fait le choix de ne pas augmenter la taxe foncière. Pour autant, le montant de votre imposition s'accroît. La raison est due à la revalorisation, par l'État, des valeurs locatives, elles-mêmes dépendant du taux d'inflation.

Depuis 2022, cette revalorisation fait des bons : +3,4 % en 2022, +7,1 % en 2023, +3,9 % en 2024. En 2025, elle sera de 1,7 % soit 16,1 % en 4 ans. Afin de préserver le pouvoir d'achat des Chevillais, la Municipalité a donc fait le choix fort de ne pas ajouter à ces hausses, une augmentation de son taux et d'absorber une grande partie de l'inflation non répercutée sur les tarifs des services. Et chaque euro perçu est engagé pour votre quotidien des habitants : les crèches, la restauration, les accueils de loisirs, l'entretien des voiries, le nettoyage des rues, le portage de repas à domicile, les actes d'état civil...